



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27/09/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 27 septembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°8-designation-delegates-SIVU-chenil-Caubeyre

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque,

Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Monsieur LUNARDI Daniel (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur LATASTE Bertrand (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame SADRES Valérie (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	06

I - Exposés des motifs

Le SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne, sis à Caubeyres, a pour compétence d'accueillir les chiens et chats errants du département. Les élections municipales entraînent le renouvellement général de l'organe délibérant de ce syndicat.

Pour le secteur Agen Agglomération, le comité syndical est composé de 11 titulaires et 11 suppléants. Ces délégués syndicaux sont élus par des délégués communaux que les conseils municipaux doivent désigner. Pour la ville de Boé, le nombre de conseillers communaux est de 2 titulaires (pas de suppléants).

Les délégués communaux peuvent, ensuite, s'ils le souhaitent, se présenter en tant que délégués syndicaux, titulaire ou suppléant. Ils doivent alors faire acte de candidature.

Je vous propose de désigner :

- Lise PLA-RODRIGUEZ

- Christine FRECHET

Comme délégués communaux au SIVU Chenil Fourrière du Lot-et-Garonne.

II - Considérants et références juridiques

VU l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2020 approuvant les statuts du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne,

Vu la délibération n°2020-45-15 du 29 juin 2020 désignant les délégués de la commune de Boé,

Considérant la démission des représentants de la commune de Boé suite aux graves dysfonctionnements du SIVU,

Considérant la demande du préfet de Lot-et-Garonne de mettre en œuvre de nouvelles élections,

Considérant la convocation du président du SIVU chenil de Caubeyres,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

DÉSIGNER : les deux délégués communaux au SIVU Chenil Fourrière suivants

- Lise PLA-RODRIGUEZ,

- Christine FRECHET.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20220927-Imc1DIV2260008-DE
Date de réception en préfecture : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

DIV N° 2022-80-008

Rapporteur : **Madame Monique FORNASARI**

Madame Nicole PERTHUIS

Mme Pascale Luguët